



**Séance extraordinaire du conseil municipal
Le 13 novembre 2019, 20 h
Salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville**

ORDRE DU JOUR

- 1 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2 Approbation du procès-verbal
- 2.1 Aucun
- 3 Dossiers de la mairie
- 3.1 Aucun
- 4 Dossiers de la direction générale
- 4.1 Aucun
- 5 Dossiers de la trésorerie
- 5.1 Aucun
- 6 Dossiers du greffe
- 6.1 Aucun
- 7 Dossiers de l'urbanisme
- 7.1 Aucun
- 8 Dossiers du développement économique et tourisme
- 8.1 Aucun
- 9 Dossiers de loisir, culture et vie communautaire
- 9.1 Plan et devis ARPO Groupe-conseil- Centre Léopold Leclerc
- 10 Dossiers des travaux publics
- 10.1 Achat d'une gratte à neige
- 11 Dossiers de la sécurité publique
- 11.1 Aucun
- 12 Prochaine séance du conseil
- 13 Autres sujets
- 13.1 {AutresSujets}
- 14 Tour de table du conseil
- 15 Période de commentaires et de questions
- 16 La levée de la séance



**VILLE DE CARLETON-SUR-MER
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 13 novembre 2019, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

Étaient présents :

- M. Steven Parent, conseiller**
- M. Jean-Simon Landry, conseiller**
- M. David Landry, conseiller**
- M. Alain Turcotte, conseiller**
- Mme Marie-Hélène Richard, conseillère**
- Mme Denise Leblanc, conseillère**

Quorum : le quorum est constaté.

Monsieur Mathieu Lapointe, maire, préside la séance.

Est également présent à la séance, Antoine Audet, directeur général et greffier.

1. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Mme Denise Leblanc
Et résolu à l'unanimité des conseillers

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire tenue le 13 novembre 2019 soit accepté en laissant le point varia ouvert.

9. DOSSIERS DE LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 PLAN ET DEVIS ARPO GROUPE-CONSEIL- CENTRE LÉOPOLD LECLERC

CONSIDÉRANT QU'un nouveau programme d'aide financière pour les infrastructures sportives et récréatives a été annoncé le 8 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite déposer un projet de réfection du centre Léopold-Leclerc dans ce programme d'aide financière;

CONSIDÉRANT QU'une étude d'avant-projet a déjà été réalisée par ARPO Groupe-Conseil en 2018;

CONSIDÉRANT QUE des plans et devis préliminaires seront nécessaires pour appuyer la demande de projet.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Steven Parent
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'octroyer un contrat à ARPO Groupe-Conseil pour la réalisation des plans et devis préliminaires (50 %) du centre Léopold-Leclerc au coût de 33 120 \$ (plus les taxes applicables) afin de les joindre à la demande d'aide financière qui sera déposée en février 2020.

10. DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

10.1 ACHAT D'UNE GRATTE À NEIGE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer souhaite améliorer son service de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'une gratte à neige permettra d'économiser sur les contrats de déneigement de certaines rues, stations de pompage, réservoir d'eau potable et éventuellement sur certains stationnements ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des prix à deux fournisseurs pour cet équipement :

- Service de réparation Joël inc. : 9 400.00 \$ + taxes applicables
- Pièce d'auto B.M. : 8 918.80 \$ + taxes applicables
- Pièce d'auto B.M. (acier inox.) : 9 668.70 \$ + taxes applicables

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par
et résolu à l'unanimité des conseillers:

D'accepter la proposition Pièce d'auto B.M. pour l'achat d'une gratte à neige en acier inoxydable, au coût de 9 668.70 \$ (sans les taxes applicables).

Que cette dépense soit affectée au fonds de roulement et que les modalités de remboursement soient déterminées lors de l'acceptation des dépenses d'activités d'investissement.

12. PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

De l'information est donnée aux personnes de l'assistance à l'effet que la prochaine séance du conseil aura lieu le 2 décembre 2019, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet

14. TOUR DE TABLE DU CONSEIL

À tour de rôle, les membres du conseil mentionnent les dossiers sur lesquels ils sont intervenus.

15. PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS

Aucune personne n'a assisté à la séance extraordinaire. Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

16. LA LEVÉE DE LA SÉANCE

À 9h04, Mme Denise Leblanc propose la levée de la séance.

Accepté.

Mathieu Lapointe
Maire

Antoine Audet
Directeur général et greffier